
Adresse de la société populaire de Mauléon qui s'indigne de la conspiration et invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit assuré par une paix durable, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mauléon qui s'indigne de la conspiration et invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit assuré par une paix durable, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 406;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28441_t1_0406_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

parvenir sans crainte à faire naufrager le vaisseau de la République.

L'énergie et le courage de la Convention nationale étaient nécessaires pour arrêter des contre-révolutionnaires que, sans les connaître, la patrie caressait peut être ! et comblait de ses bienfaits.

La loi du 14 frimaire qui établit un gouvernement révolutionnaire, et qui par ses mesures bienfaisantes a revivifié tous les rouages du gouvernement constitutionnel qui se trouvaient paralysés entre les mains de plusieurs fonctionnaires publics infidèles, était le seul remède à apporter à tant de maux qui semblaient menacer la République. Eh bien, Citoyen président, la sagesse, le courage, les lumières et les principes de nos législateurs, puisés dans la nature, ont paré à tous ces maux par l'effet de cette loi salutaire qui doit faire trembler les faux patriotes, les modérés et les froids égoïstes qui regardaient l'égalité comme un obstacle à leurs plaisirs et à leur tranquillité dont ils jouissaient dans le sein de l'abondance.

La Société populaire et républicaine de Mouzon-Meuse rend chaque jour hommage à la Convention nationale, d'avoir, dans toutes les circonstances périlleuses, trouvé le moyen de sauver la patrie. Son Comité de salut public vient encore de déjouer tout récemment les complots et les trames odieuses dirigés par les députés infidèles et prévaricateurs que la Convention nationale vient de livrer au glaive de la loi.

Cette Société toujours fidèle et attachée à la représentation nationale la prie d'agréer ses remerciements pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété, le seul fait dans ces circonstances, pour faire trembler les traîtres et les punir de leurs forfaits.

Tu peux, Citoyen président, assurer la Convention nationale que chaque sociétaire a juré de vivre libre ou mourir, et que ce serment sacré ne sera point violé; assure-là aussi des sentiments révolutionnaires qui dirigent cette Société et dis-lui de ne se séparer et de ne quitter son poste que quand la République ne sera plus agitée par les esclaves des tyrans et les intrigants de l'intérieur, enfin que quand les scélérats seront généralement anéantis et que le peuple français, vainqueur de ses ennemis, leur dictera des lois. Salut ».

F. AUBORTIN (*vice-présid.*), FEBVIÈRE (*secrét.*), SCHMIT (*secrét.*).

c

[*La Sté popul. de Mauléon, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens,

Nous avons été saisis d'horreur à la réception de la nouvelle de l'affreuse conspiration que très heureusement vous avez découverte. Oui! Citoyens, la Société montagnarde de Mauléon a partagé les sentimens de la commune de Paris et ceux de la République entière sur les dangers que des traîtres ont voulu faire courir à nos représentans. Le premier moment aurait été attendrissant pour vous et si un espace de deux cents lieues ne nous eut séparés vous nous auriez vus arriver sur le champ en masse, pour

vous former des barrières de nos corps, dans la crainte que la terre ne vomît encore quelques-uns de ces monstres prêts à s'élançer sur la représentation nationale. Vengez le peuple. Citoyens, par la punition des coupables.

Eh! Malheureux, que ne devraient-ils pas souffrir si la punition devait être proportionnée à la grandeur du crime! Quoi! attaquer la représentation nationale! Le peuple entier de France! Cette idée est au-dessus de nous...

Oui, Citoyens, la Convention nationale existera pour le bonheur de la République et les scélérats qui oseraient concevoir l'idée de la dissoudre ou de la diviser, périront ainsi que les tyrans, et leurs suppôts qui les font mouvoir. Nous vous invitons de nouveau, Citoyens, à rester à vos postes jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit assuré par une paix durable, et comptez qu'aussi ennemis de la tyrannie que fidèles à nos sermens, nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la sainte Montagne et des sages lois émanées d'elle ».

POURLAUBORDE (*présid.*), LANCEL, DAGUER (*secrét.*).

d

[*Le distr. de Morlaix, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentants d'un peuple libre,

Vous avez fait une révolution telle que les annales de l'histoire n'en présentent pas de pareille : l'hydre de la tyrannie abattue, la liberté conquise et les chaînes de l'esclavage rompues par vos mains au-delà des mers, le règne de l'égalité rétabli parmi les hommes, la superstition détruite, un temple élevé à la Raison, les leçons de la morale substituées à l'école des préjugés, les vertus et les talents honorés, le vice voué à l'opprobre, une douce et honorable existence assurée à l'homme laborieux, les secours de l'humanité et de la bienfaisance nationale portés aux infirmes, la mendicité et l'oisiveté exilées, l'intrigue avilie, l'égoïsme regardé comme un crime, l'homme intègre appelé pour être l'organe de la loi, l'édifice d'une constitution républicaine élevé pour le bonheur du peuple, Législateurs, voilà l'esquisse de vos travaux, voilà ce que le génie de la liberté a produit au milieu des factions, et des complots sans cesse renouvelés par les lâches qui les ourdissaient dans le silence du crime. Grâce vous soient rendues; l'énergie des mesures révolutionnaires a déjoué jusqu'ici les noirs projets de nos ennemis. N'abandonnez pas le vaisseau de l'État; conduit par vous il arrivera à bon port, vous sçavez encore éviter les écueils et la République sera sauvée ».

GUILLAUME cadet, P. de BACGHORS, CEVENNEC, LE GORREC, RICHARD, LE GOFF, BERVES, LA GUERN fils.

2

Les agens nationaux des districts de Senlis, de Montdidier, de Mirande, de Barjols, de De-